

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: CVAS Désinfectant product based on Propan-2-ol

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: EU-0020461-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0020461-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	14
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	14
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
6. Autres informations	14

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

CVAS Disinfectant product based on Propan-2-ol

calgonit DS 622

R 3000 SCHNELLEDISINFEKTION

IPADES 70

Alpha Septin

Alpha Septin

Blu-Sept

Disinfect home

Disinfect home

Schnell Des

Disinfect Rapid

Bakt-Ex Pur

Bakt-Ex Rapid

ROTIE-DES quick

ROTIE-DES quick

Bactazol I

Dezynfektator

EOSSAN-Desinfektionsspray-Fluid

FS-7-Spray

Gartengeräte Hygiene Spray

NeudoClean Hygiene Spray

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CVAS Development GmbH
	Adresse	Dr. Albert Reimann Str. 16 a 68526 Ladenburg Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0020461-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0020461-0000	
Date de l'autorisation	24/12/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/11/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Messeallee 11 45131 Essen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Nordseekai 22 73207 Plochingen Allemagne

Nom du fabricant	Calvatis GmbH
Adresse du fabricant	Dr. Albert Reimann Str. 16a 68526 Ladenburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dr. Albert Reimann Str. 16a 68526 Ladenburg Allemagne

Nom du fabricant	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Pfaffensteinstr. 1 83115 Neubeuern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Pfaffensteinstr. 1 83115 Neubeuern Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	Shell Nederland Raffinaderij B.V.
Adresse du fabricant	Vondelingenweg 601 3196 KK, Vodelingenenplaat Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Vondelingenweg 601 3196 KK, Vodelingenenplaat Rotterdam Pays-Bas
Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	ExxonMobil
Adresse du fabricant	4999 Scenic Highway LA 70897 Baton Rouge, Louisiana États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	4999 Scenic Highway LA 70897 Baton Rouge, Louisiana États-Unis
Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	INEOS Solvents Germany GmbH
Adresse du fabricant	Römerstraße 733 47443 Moers Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Römerstraße 733 47443 Moers Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	61,25

2.2. Type de formulation

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Éviter de respirer les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu dans un récipient conformément à la réglementation locale
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'incendie: Utiliser une mousse anti-alcool pour l'extinction.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

1. Bouteille : Polyéthylène de haute densité (PEHD), 250 – 1 000 mL
2. Bouteille avec tête d'atomiseur ou de pulvérisateur à gâchette pour brouillard fin : PEHD, 250 – 1 000 ml

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le titulaire de l'autorisation doit préciser la dose d'application typique de manière simple et facilement compréhensible sur l'étiquette :

- Pulvérisateur à gâchette : appliquer 20 pulvérisations pour 0,5 m².
- Atomiseur : appliquer 3 jets pour 100 cm².
- Bouteille : appliquer un godet doseur par m²

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.3

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation 2 – Désinfection de petites surfaces dans les produits de type 2 par des professionnels

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bacteria
Stade de développement: Toutes

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Levures
Stade de développement: Toutes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection de surfaces non poreuses dans l'industrie, les petites entreprises, les institutions et les zones domestiques.

Méthode(s) d'application

Pulvérisation -

Pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette ou un atomiseur)

Pulvérisation et essuyage -

Pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette ou un atomiseur) et essuyage

Versage et essuyage -

-

Taux et fréquences d'application

40-50 ml/m² - - -

-

	40-50 ml/m ² - - - - 40-50 ml/m ² - - - -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bouteille : PEHD, 250 – 1 000 ml 2. Bouteille avec tête d'atomiseur ou de pulvérisateur à gâchette pour brouillard fin : PEHD, 250 – 1 000 ml 3. Conteneurs de vrac intermédiaires (GRV) : PEHD, 720 l 4. Fût : acier, galvanisé et peint, 200 – 220 l 5. Bidon : PEHD, 5 – 50 l

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir la section 5.1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

1. La mesure de gestion des risques suivante doit être prise en compte lors de la désinfection des machines agroalimentaires et lors de la procédure de remplissage, à moins qu'elle puisse être remplacée par des mesures techniques et/ou organisationnelles : le port d'un équipement de protection des yeux est recommandé pendant la manipulation du produit.
2. Ce produit ne peut être appliqué que pour désinfecter de petites surfaces.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

--

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.3

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Utilisation 3 – Désinfection de petites surfaces dans les produits de type 4 par des utilisateurs non professionnels

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bacteria Stade de développement: Toutes Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Toutes
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection de surfaces non poreuses dans les cuisines. Désinfection de l'équipement de jardinage à des fins d'hygiène humaine uniquement.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - Pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette ou un atomiseur) Pulvérisation et essuyage - Pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette ou un atomiseur) et essuyage

	Versage et essuyage - -
Taux et fréquences d'application	40-50 ml/m ² - - - - 40-50 ml/m ² - - - - 40-50 ml/m ² - - - -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	1. Bouteille : PEHD, 250 – 1 000 ml 2. Bouteille avec tête d'atomiseur ou de pulvérisateur à gâchette pour brouillard fin : PEHD, 250 – 1 000 ml

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>1. Utiliser à température ambiante (20± 2 °C).</p> <p>2. Le titulaire de l'autorisation doit préciser la dose d'application typique de manière simple et facilement compréhensible sur l'étiquette :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisateur à gâchette : appliquer 20 pulvérisations pour 0,5 m². • Atomiseur : appliquer 3 jets pour 100 cm². • Bouteille : appliquer un godet doseur par m² <p>3. Désinfection de l'équipement de jardinage à des fins d'hygiène humaine uniquement.</p> <p>4. Désinfection de l'équipement de jardinage à l'intérieur uniquement.</p>

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.3

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Utilisation 4- Désinfection de petites surfaces dans les produits de type 4 par des professionnels

Type de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bacteria
Stade de développement: Toutes

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Levures
Stade de développement: Toutes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection de surfaces non poreuses dans les cantines ou les cuisines, industrie agroalimentaire (y compris les brasseries). Désinfection de l'équipement de jardinage à des fins d'hygiène humaine uniquement.

Méthode(s) d'application

Pulvérisation -

Pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette ou un atomiseur)

	<p>Pulvérisation et essuyage -</p> <p>Pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette ou un atomiseur) et essuyage</p> <p>Versage et essuyage -</p> <p>-</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>40-50 ml/m² - - -</p> <p>-</p> <p>40-50 ml/m² - - -</p> <p>-</p> <p>40-50 ml/m² - - -</p> <p>-</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bouteille : PEHD, 250 – 1 000 ml 2. Bouteille avec tête d'atomiseur ou de pulvérisateur à gâchette pour brouillard fin : PEHD, 250 – 1 000 ml 3. GRV : PEHD, 720 l 4. Fût : acier, galvanisé et peint, 200 – 220 l 5. Bidon : PEHD, 5 – 50 l

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser à température ambiante (20± 2 °C). 2. Désinfection de l'équipement de jardinage à des fins d'hygiène humaine uniquement. 3. Désinfection de l'équipement de jardinage à l'intérieur uniquement.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

1. Fournir une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou en maintenant les fenêtres et les portes ouvertes).
2. Ce produit ne peut être appliqué que pour désinfecter de petites surfaces.
3. La mesure de gestion des risques suivante doit être prise en compte lors de la désinfection des machines agroalimentaires et lors de la procédure de remplissage, à moins qu'elle puisse être remplacée par des mesures techniques et/ou organisationnelles : le port d'un équipement de protection des yeux est recommandé pendant la manipulation du produit.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

1. Nettoyer les surfaces avant utilisation.
2. Appliquer le produit non dilué sur la surface en le pulvérisant. Veiller à mouiller les surfaces dans leur intégralité. Laisser agir pendant au moins 15 minutes.
3. Appliquer le produit non dilué sur la surface en pulvérisant/versant le produit puis essuyer la surface. Veiller à mouiller les surfaces dans leur intégralité. Laisser agir pendant au moins 5 minutes.
4. Ne pas appliquer plus de 50 ml/m².
5. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé.
6. Pour les utilisateurs non professionnels uniquement : ne pas appliquer plus de 4 fois par jour.

5.2. Mesures de gestion des risques

1. Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
2. Éviter le contact avec les yeux.
3. Ne pas appliquer en présence de jeunes enfants.
4. Éloigner les enfants et les animaux domestiques des pièces dans lesquelles la désinfection a lieu. Apporter une ventilation adéquate avant de laisser les enfants entrer dans les pièces traitées.
5. Pour le remplissage, un entonnoir doit être utilisé.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premiers secours :

1. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
2. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
3. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
4. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir au frais (30 °C maximum) et à l'abri du gel.
Durée de conservation : 24 mois.

6. Autres informations

1. Remarque : la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active propan-2-ol (N° CAS : 67-63-0) a été utilisée pour l'évaluation des risques de le produit.

2. Informations sur les mentions de danger et conseils de prudence :

H319 devrait entraîner P280 (Porter un équipement de protection des yeux/du visage). Cependant, pour une utilisation non professionnelle, l'utilisation correcte d'un équipement de protection individuelle ne peut pas être envisagée. Après une évaluation qualitative du risque, un conseil supplémentaire (étiquetage) portant la mention « Éviter le contact avec les yeux. » et les autres conseils de prudence P305 + P351 + P338 et P337 + P313 sont considérés comme suffisants pour protéger les utilisateurs non professionnels contre le risque correspondant.

H319 devrait également entraîner P264 (Se laver ... soigneusement après manipulation). Ce conseil de prudence n'est lui non plus pas requis dans la mesure où le propan-2-ol et le produit biocide formulé sont très volatils et s'évaporeront rapidement en cas de contact avec la peau. Ainsi, le lavage des mains ou d'autres parties du corps n'est pas nécessaire.

H336 devrait entraîner P304 + P340 (EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer). En vertu du Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (2016), ce conseil de prudence est facultatif. Compte tenu du faible danger de toxicité aiguë par inhalation du produit biocide, ce conseil de prudence n'est pas requis.

